

## TR: Demande média | Principe de Joyce

julie.gauthier <[REDACTED]>

Mar 2020-11-17 15:37

À : MSSS - DGCRMAI - DEMANDES <[REDACTED]>

Cc : Robin Aubut-Fréchette <[REDACTED]>

Lynda Fortin

<[REDACTED]> Vincent Gagnon Martineau <[REDACTED]>

Virginie Rodriguez <[REDACTED]>

Camille Rochette <[REDACTED]>

■ 3 pièces jointes (689 ko)

Lettre PM Legault PrincipeDeJoyce 16112020.pdf; Principe de Joyce.pdf; Communiqué\_Principe-de-Joyce\_Version16NOV2020.pdf;

Bonjour,

Voici notre réponse à la demande média, laquelle s'inscrit dans le contexte suivant :

- Le 16 novembre, le Conseil des Atikamekw de Manawan et le Conseil de la Nation Atikamekw ont transmis une lettre au Premier Ministre ainsi qu'un mémoire présentant le Principe de Joyce. À la suite d'un échange téléphonique entre conseillers DAA et SAA, j'ai appris que le SAA produirait une réponse concertée SAA-MSSS à la lettre adressée au Premier Ministre. Leur échéance serait vendredi.

Je joins le communiqué de presse, la lettre au Premier Ministre et le Principe de Joyce à ce courriel.

Voici donc notre réponse.

Julie Gauthier

### Réponse :

**Le MSSS reconnaît l'importance de développer des services pertinents et sécuritaires pour les Premières Nations et les Inuit et de lutter contre toute forme de discrimination dans le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS).**

**Le 6 novembre 2020, un montant de 15 M\$ sur cinq ans a été annoncé par le ministre des Affaires autochtones, Ian Lafrenière, et le ministre de la Santé et des Services sociaux, Christian Dubé, afin de soutenir l'implantation de la sécurisation culturelle dans le RSSS.**

**Les initiatives financées comprendront la conception et l'offre de formations, le déploiement d'agents de liaison et de navigateurs de services, le soutien aux bonnes pratiques et l'adaptation des modalités dans le cadre du régime d'examen des plaintes.**

**La planification et le déploiement de ces initiatives se feront en concertation avec les partenaires Premières Nations et Inuit et les établissements.**




---

**De :** MSSS - DGCRMAI - DEMANDES <[redacted]>  
**Envoyé :** 16 novembre 2020 14:50  
**À :** julie.gauthier <[redacted]>  
**Cc :** Vincent Gagnon Martineau <[redacted]> Virginie Rodriguez <[redacted]>  
 <[redacted]> Camille Rochette <[redacted]>  
 Lynda Fortin <[redacted]>  
**Objet :** TR: Demande média | Principe de Joyce

Délai accordé. Maintenant attendu pour mardi 16h. Merci! Robin

Robin Aubut-Fréchette  
Adjoint exécutif

---

**De :** Marie-Louise Harvey <[redacted]>  
**Envoyé :** 16 novembre 2020 14:26  
**À :** MSSS - DGCRMAI - DEMANDES <[redacted]>  
**Objet :** RE: Demande média | Principe de Joyce

C'est bon, je vais m'organiser avec [redacted]  
Merci de m'avoir informé, c'est plus facile ! 😊

---

**De :** Marie-Louise Harvey <[redacted]>  
**Envoyé :** 16 novembre 2020 12:53  
**À :** MSSS - DGCRMAI - DEMANDES <[redacted]>  
**Objet :** Demande média | Principe de Joyce

Bonjour,  
[redacted] nous a questionnés la semaine dernière sur le principe de Joyce. Avec la sortie du mémoire aujourd'hui, elle revient à la charge avec la question suivante. Compte tenu de la situation, il serait pertinent que nous puissions lui répondre aujourd'hui.

Je vous mets en pièce jointe la réponse que nous lui avons fournie la semaine dernière.

Merci de votre collaboration habituelle.

[redacted]  
[redacted]

[redacted]  
[redacted]

**Marie-Louise Harvey | Relations avec les médias**

Services des affaires publiques et stratégies  
Ministère de la Santé et des Services sociaux  
1075, chemin Sainte-Foy, 4e étage  
Québec (Québec) G1S 2M1  
Tél. : 418 520-6681  
[www.msss.gouv.qc.ca](http://www.msss.gouv.qc.ca)

**AVIS DE CONFIDENTIALITÉ**

Ce message peut renfermer des renseignements protégés ou des informations confidentielles. Si vous l'avez reçu par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez en prévenir immédiatement l'expéditeur et effacer ce courriel. Par respect pour l'environnement, imprimer ce courriel seulement si nécessaire.

\*\*\*\*\*

Réponse initiale du 5 novembre :

**From:** [MSSS - Médias/MSSS/SSSS](#)

**Sent:** Thursday, November 5, 2020 10:52 AM

**Subject:** RE: Commentaire sur "Principe de Joyce"

Bonjour

Premièrement, en lien avec les événements entourant le décès de Mme Joyce Echaquan, nous tenons à réitérer que cette situation déplorable est totalement inacceptable, et que les personnes chargées de faire enquête sur ce triste événement peuvent compter sur notre entière collaboration.

Cette situation est prise au sérieux par le MSSS, et nous reconnaissons les défis auxquels sont confrontés les Premières Nations et les Inuit et ainsi que les inégalités sociales de santé persistantes auxquelles ils font face.

Nous allons étudier le projet du Conseil des Atikamekw de Manawan. Nous ne pouvons nous prononcer davantage pour le moment.

Le MSSS reconnaît l'importance de déployer une approche de sécurisation culturelle dans le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) en collaboration avec les partenaires autochtones. Le besoin de développer et de mettre sur pied des services et des programmes culturellement pertinents et sécurisants dans le RSSS est connu et a notamment été souligné dans le rapport de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation, progrès rendu public en septembre 2019.

Le MSSS poursuit son travail afin que les services répondent à la réalité et aux besoins des Premières Nations et des Inuit, de leurs enfants et de leurs familles. Le MSSS continuera à collaborer avec les partenaires autochtones dans la mise en œuvre d'actions visant à améliorer les services de santé et services sociaux offerts aux Premières Nations et aux Inuit.

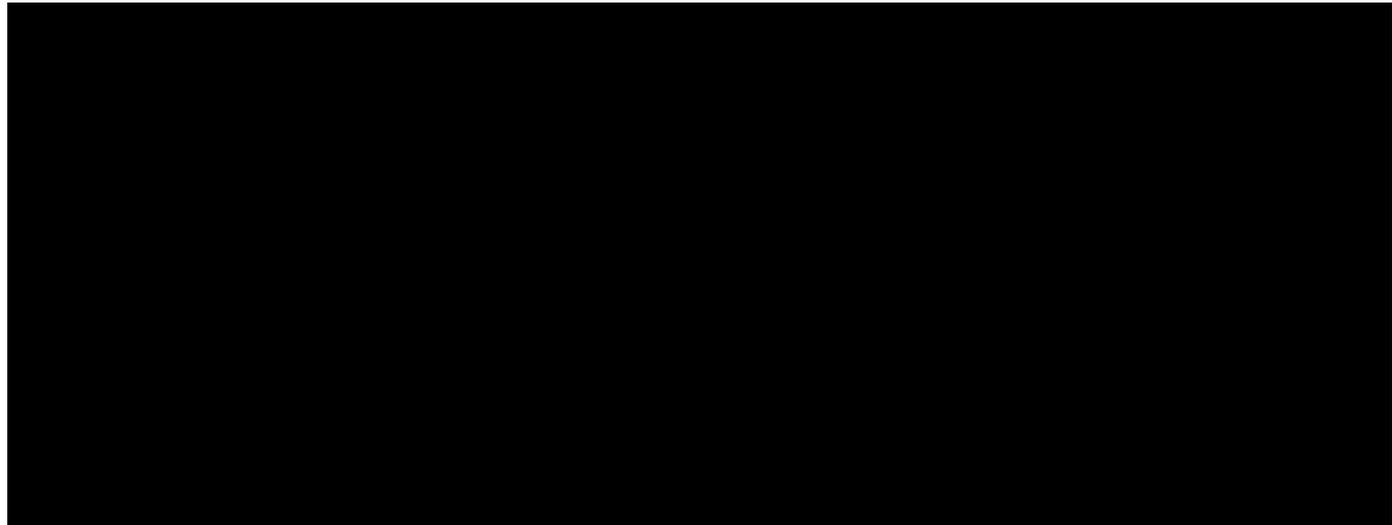
Merci,

**Marie-Claude Lacasse | Relations avec les médias**

Services des affaires publiques et stratégies  
Ministère de la Santé et des Services sociaux  
1075, chemin Sainte-Foy, 4e étage  
Québec (Québec) G1S 2M1  
Tél. : 418 266-8914  
[www.msss.gouv.qc.ca](http://www.msss.gouv.qc.ca)

**AVIS DE CONFIDENTIALITÉ**

Ce message peut renfermer des renseignements protégés ou des informations confidentielles. Si vous l'avez reçu par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez en prévenir immédiatement l'expéditeur et effacer ce courriel. Par respect pour l'environnement, imprimer ce courriel seulement si nécessaire.



[Redacted]

[Redacted]